



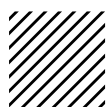
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



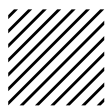
NOTE D'ANALYSE DE **LA SENSIBILITE DU BUDGET DE L'ETAT AU GENRE**

GESTION 2024



DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET

DECEMBRE 2023



SOMMAIRE

Introduction	06
I- Cadre institutionnel de la BSG au Bénin	08
A- Cadre de référence sur la BSG	09
B- Dispositif d'institutionnalisation de la BSG	15
II- Niveau d'avancement de l'intégration de la BSG dans le processus budgétaire	16
III- Analyse des mesures fiscales pour 2024	22
IV- Analyse des contributions sectorielles à la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre pour la gestion 2024	26
A- Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance	27
B- Ministère de l'Energie de l'Eau et des Mines	31
C- Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche	35
D- Ministère de la Santé	40
E- Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire	47
V- Les principaux défis et perspectives	58
Conclusion	61
Annexe	62
Note d'expérimentation de l'identification et de suivi des dépenses sensibles au Genre au Bénin	62

2024.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La question de l'égalité des opportunités et des capacités entre les hommes et les femmes est au centre de tout processus de développement.

En effet, il présente à la fois, un enjeu sociétal pour réduire les inégalités, les facteurs d'exclusion et assurer un développement humain équitable. Aussi, présente-t-il un enjeu démocratique, celui de l'égalité en droits des hommes et des femmes tel que prescrit par la constitution et un enjeu économique, pour lever les entraves à la contribution économique des différentes couches, notamment les femmes et favoriser une croissance en faveur des populations pauvres et vulnérables.



L'introduction pour la première fois au Bénin d'un rapport sur la sensibilité du budget de l'Etat au genre annexé au Projet de Loi de finances, gestion 2022 est le fruit d'un processus lancé en 2019 dans le cadre des réformes budgétaires visant l'efficacité et l'efficience des politiques publiques.

En effet, au regard des besoins et attentes différenciés des populations (hommes, femmes, filles et garçons au Bénin), ce rapport s'inscrit dans une double optique. Il vise à

01.

favoriser une culture d'évaluation et de transparence des politiques publiques autour de la présentation du Projet de Loi de Finances au Parlement et à

02.

éclairer le débat sur les priorités publiques, les choix budgétaires et les moyens pour y parvenir afin de promouvoir une dynamique engageant l'ensemble des parties prenantes et pour un devoir de redevabilité.

Ce Rapport a donc l'ambition d'être un outil pour contribuer à l'évaluation des politiques publiques sensibles au genre et pour démontrer que la dimension genre est nécessaire en tant qu'objectif de développement et critère d'évaluation de la performance des politiques publiques, tant sur les plans de l'efficacité que de l'équité à travers les moyens mise en œuvre par le budget de l'Etat.

Il présente, entre autres, l'état des lieux ou l'évolution institutionnelle ainsi que les efforts consentis pour une prise en

compte accrue de la budgétisation sensible au genre en vue de la réduction des disparités sectorielles pour une promotion de l'égalité et de l'efficacité selon le genre.

L'intégration de la sensibilité genre dans la chaîne de planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation (PPBSE) est une démarche décidée par les autorités béninoises qui s'inscrit à la fois dans la réforme budgétaire axée sur la performance et la réduction des inégalités. Les principes de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) dans le cycle budgétaire ont été actés et développés dans un document de cadrage intitulé « le référentiel » de même que des directives dans la circulaire budgétaire (lettre de cadrage) qui ont permis d'expérimenter la démarche de manière harmonisée. L'expérimentation du budget sensible au Genre a été progressive et testée auprès de quelques ministères pilotes¹.

Ce processus d'expérimentation est coordonné par le Ministère de l'Economie et des Finances à travers le Comité BSG mis en place sous la supervision du Directeur général du Budget. Ce dispositif vise à garantir une appropriation de la démarche. Aussi, un pool de formateurs/accompagnateurs référents a-t-il été institué et formé pour renforcer les capacités techniques des acteurs la chaîne PPBSE dans l'intégration de cette approche.

Cet exercice a franchi une étape importante en fin de gestion 2022. En effet, l'expérimentation de la phase pilote a démontré l'adhésion et l'implication des acteurs avec la réalisation des diagnostics sectoriels et l'élaboration des premières notes sectorielles genre ainsi que la revue des cadres de performance des programmes.

Relativement à la mise en œuvre de la Budgétisation sensible au genre l'expérience pilote a permis de mettre en exergue les disparités et de facto les priorités sectorielles contribuant à une meilleure définition des politiques publiques ainsi qu'à leur efficacité. Il faut également noter la révision du canevas de rédaction des documents de programmation et de budgétisation notamment les DPPD, PAP, les documents d'analyse et de sélection des projets et programmes d'investissements public pour tenir compte de la perspective genre.

¹ Agriculture, Elevage et Pêche, Affaires Sociales et Microfinance, Energie, Enseignement Maternel et Primaire, Santé, Développement et Coordination de l'Action Gouvernementale et Economie et Finances.

En début d'année 2023, une revue des documents budgétaires des ministères pilotes a été organisée afin d'apprécier l'intégration de la BSG dans les DPPD/PAP en cours, évaluer la performance 2022 et organiser un partage d'expérience avec l'ensemble des ministères. A cette occasion, un premier «**état des lieux**» de la mise en œuvre de la directive auprès des autres ministères a été posé ; permettant ainsi d'identifier les besoins d'accompagnement et d'appui différenciés selon les secteurs. A cet égard, un accompagnement ciblé a été proposé à une seconde vague de ministères².

Par ailleurs, il importe de souligner que les premières esquisses de résultats dans le cadre de la budgétisation sensible au genre ont permis d'avoir une meilleure lisibilité des contributions sectorielles à la réduction des inégalités, lesquelles sont consolidées et retracées dans le présent rapport genre annexé au projet de loi de finances. Aussi, un dispositif de marquage et de suivi de l'exécution est mis en place au moyen du Système d'Information de Gestion des Finances Publiques qui permet de produire des états périodiques et automatique sur le niveau d'exécution des activités budgétaires à sensibilité genre.

L'année 2023 vise donc à consolider l'expérimentation de la BSG dans les ministères pilotes et à procéder à sa généralisation aux autres ministères.



Dans cette veine, le Ministère de l'Economie et des Finances a acté la démarche dans la **Feuille de route 2023-2025 sur la BSG**. Ce document fixe non seulement le cadre d'intervention de toutes les structures sur la période, déclinées dans une matrice d'actions et d'activités mais aussi identifie les besoins d'accompagnement qui nécessitent une mobilisation de l'ensemble des acteurs avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

L'analyse des contributions de la loi de finances se base sur un diagnostic de la situation des différents champs d'intervention publique et sur une analyse approfondie des causes principales et secondaires des inégalités constatées.

A ce titre, la qualité de l'analyse de la situation est basée sur la disponibilité d'une information complète et actualisée.

Il convient ensuite de déterminer le niveau de réponse des politiques publiques et orientations mises en œuvre pour corriger ses situations et évaluer dans quelle mesure les affectations budgétaires visent à corriger les inégalités.

Intervient ensuite une évaluation des programmes budgétaires à travers l'adéquation cibles-résultats et enfin une analyse des moyens mis en œuvre et des crédits alloués. Elle a conduit à une reformulation de certaines actions/activités ou même du programme budgétaire pour atteindre les objectifs assignés au département ministériel.

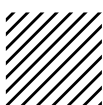
C'est à ce titre que la phase pilote de la mise en œuvre de la Budgétisation sensible au genre au Bénin aussi que celle de la phase de généralisation entamée courant début 2023 a mis un accent particulier sur la nécessité des ministères de disposer de diagnostics sectoriels.

On retrouvera ainsi un diagnostic du secteur, l'identification des principales contraintes, la déclinaison des priorités publiques et la réponse apportée en termes d'objectifs de réalisation, de projets et de programmes à travers la note sectorielle genre des ministères.

Toutefois, il y a lieu de rappeler/encourager les ministères sectoriels engagés dans le processus de budgétisation sensible au genre à disposer d'un diagnostic sectoriel primitif ou actualisé en vue d'adresser des actions concrètes dans le cadre de l'élaboration du projet de loi de finances.

² Numérique et digitalisation - Affaires étrangères - Justice et Législation - Transports, Cadre de vie et développement durable - Industrie et Commerce - PME et promotion de l'emploi.

INTRODUCTION



L'introduction de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) dans la gestion budgétaire est une forme avancée de la réforme de la gestion des finances publiques.

Elle focalise la gestion budgétaire sur la problématique de l'efficacité des dépenses publiques et de leur impact sur la réduction de la pauvreté et des inégalités.

L'impact de la politique budgétaire sur la réduction des inégalités est devenu une préoccupation, tant au niveau du Gouvernement que du Parlement. Cela nécessite l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des dépenses. Une des stratégies pour améliorer l'impact de la politique budgétaire sur la réduction des inégalités passe par la budgétisation sensible au genre.

La budgétisation sensible au genre s'est concrétisée par l'élaboration d'une annexe budgétaire relative au genre dénommée note de la sensibilité du budget au genre. L'annexe budgétaire relative au genre est un document fondé sur l'obligation de rendre compte, basée sur la prise en charge des besoins spécifiques des différents secteurs intégrés dans les budgets- programmes. Elle recense ainsi les éléments des cadres de performance (Programmes, objectifs et indicateurs) des programmes budgétaires des Ministères qui contribuent à la réduction des inégalités.

**Le présent rapport présente
entre autres :**



*l'arsenal juridique et institutionnel
pour favoriser la mise en œuvre de la
budgétisation sensible au genre ;*



*les acquis en matière de la
budgétisation sensible au genre ;*



l'analyse de la politique fiscale

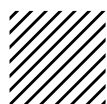


*l'analyse des contributions
sectorielles à la mise en œuvre de la
BSG ainsi que les perspectives.*



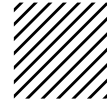
01

CADRE INSTITUTIONNEL DE LA BSG AU BÉNIN



A

CADRE DE RÉFÉRENCE SUR LA BSG



Sur le plan législatif et réglementaire, le processus d'intégration du genre au Bénin s'appuie sur des dispositions dont, entre autres :



le protocole additionnel à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) qui prône l'égalité entre les hommes et les femmes ;



l'accord multilatéral CEDEAO/CEEAC de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre ;



la déclaration des chefs de l'Etat de l'UEMOA sur l'approche genre ;



la Constitution du 11 décembre 1990 telle que révisée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 qui consacre en son article 26, le principe d'égalité entre les sexes ;



la loi n°2006-19 du 05 Septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes ;



la loi n° 2002-07 du 24 août 2004 portant Code des Personnes et de la Famille (CPF) ;



la loi n° 2007-03 du 16 octobre 2007 portant régime foncier rural en République du Bénin qui garantit aux femmes de façon explicite le droit à la succession de leurs ascendants ou conjoints sur les terres rurales ;



la loi n°2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répressions des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin ; etc.

L'année 2023 fut marquée par une série de décrets d'application pris pour la prise en compte des besoins spécifiques des personnes vulnérables, notamment les personnes handicapées. Il s'agit de :



Décret n° 2023-322 du 21 juin 2023 portant création, attribution, composition et fonctionnement de la commission interministérielle de mise en œuvre des mesures d'inclusion des personnes handicapées ;



Décret n° 2023-323 du 21 juin 2023 fixant les modalités à la promotion des personnes handicapées ;



Décret n°2023-324 du 21 juin 2023 fixant les mesures fiscales relatives à l'importation, à la fabrication et à la vente de moyens de transport et des appareillages au profit des personnes handicapées ;



Décret n°2023-325 du 21 juin 2023 portant mesures spéciales de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat des personnes handicapées ;



Décret n°326 du 21 juin 2023 fixant les mesures préférentielles dans les transports en commun et les centres culturels et de loisirs publics au profit des personnes handicapées.

Au terme de ces différents décrets, les mesures sociales au profit des personnes en situation de handicap concernent, de façon non exhaustive :





les facilités d'accès et la réservation en priorité des places assises dans les centres culturels et de loisirs, la priorité à l'embarquement et au débarquement dans des transports ferroviaires, routiers, fluviaux, maritimes et aériens à l'intérieur du territoire national pour toute société de transport ;



une réduction de 10% (non exclusive des autres réductions de type commercial) sur les entrées payantes dans les centres culturels et de loisirs publics ainsi que sur les frais de transports ferroviaires, routiers, fluviaux, maritimes et aériens à l'intérieur du territoire national des sociétés de transport public ;



les conditions spéciales d'accès aux concours et tests de recrutement dans les emplois salariés publics et privés. Il s'agit plus précisément de la majoration de cinq (5) ans de la tranche d'âge requise, de la réservation d'un quota de 5% de l'effectif des places mises aux concours pour les emplois publics en tenant compte de leurs capacités et compétences.

Sur ce point particulier, il est à souligner que les critères de candidature excluant les personnes handicapées lors des concours et tests de recrutement aux emplois publics et privés sont proscrits. Toutefois, le recrutement dans les emplois ou les corps de métier spécifiques nécessitant des aptitudes physiques et des facultés sensorielles particulières avérées y déroge.

Aussi, l'Etat prend-t-il en charge le paiement des cotisations patronales dues par l'entreprise qui emploie une personne handicapée selon le taux d'incapacité mentionné sur sa "carte d'égalité des chances". Il appuie aussi toute entreprise individuelle créée par des personnes handicapées. Les coopératives de production et les petites et moyennes entreprises regroupant exclusivement des personnes en situation de handicap bénéficient des mêmes mesures.

De façon spécifique, les entreprises créées par les personnes ainsi ciblées sont exonérées des frais et taxes liés à la formalisation, de même que l'entreprise créée par une personne handicapée est éligible aux exonérations totales ou partielles, temporaires ou permanentes, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé des Finances.

Comme autres mesures contenues dans ces textes, il y a lieu de retenir que :

-  tout établissement d'éducation et de formation des personnes handicapées bénéficie du suivi technique et pédagogique des ministères en charge de l'Enseignement et des Affaires sociales ;
-  l'État accorde une subvention annuelle aux établissements privés d'éducation et de formation des personnes handicapées pour soutenir leur fonctionnement, l'acquisition de matériels didactiques et informatiques adaptés ainsi que le développement d'initiatives et d'approches pédagogiques compatibles avec leurs besoins spécifiques ;
-  les candidats handicapés scolarisés peuvent, en fonction des modalités de prise en compte de l'éducation physique et sportive définies par le règlement d'examen, participer à une épreuve ponctuelle d'éducation physique et sportive adaptée ;
-  l'autorité administrative compétente chargée de l'attribution de bourses, de secours, de logements et autres œuvres sociales en milieu scolaire et universitaire tient compte de la nature du handicap ainsi que des difficultés liées à la déficience en cause pour définir les critères spécifiques d'attribution des appuis sociaux aux apprenants handicapés ;
-  une majoration de cinq (5) ans d'âge est appliquée aux personnes handicapées sur l'âge requis pour toute inscription ou attribution d'appuis tels que les bourses et secours en milieu scolaire et universitaire ;
-  une aide financière annuelle est octroyée aux étudiants porteurs d'un handicap ne bénéficiant ni de bourse ni d'aides universitaires ;
-  tous moyens de transport à l'état neuf spécialement aménagés à l'usage des personnes handicapées sont exonérés de TVA et de droits de douane aussi bien à l'importation qu'à l'achat. Sont concernés, les véhicules de transport en commun adaptés et aménagés, tricycles motorisés adaptés et aménagés, véhicules de particuliers adaptés et aménagés, tous autres moyens de transport spécialisés ;
-  tous matériaux, intrants mécaniques et électroniques destinés à la fabrication de moyens de transport spécialement aménagés à l'usage des personnes handicapées sont exonérés de TVA et de droits de douane à l'importation et à l'achat ;
-  tout appareillage destiné à l'usage des personnes handicapées est exonéré de TVA et de droits de douane à l'importation et à l'achat. Ce sont notamment les équipements orthopédiques, fauteuils roulants, tricycles, prothèses, orthèses, cannes blanches ou anglaises, tous autres appareillages nécessaires aux soins prescrits aux personnes handicapées.

Ces différentes mesures témoignent de la volonté affichée du gouvernement à impacter durablement les conditions de vie des personnes vulnérables, notamment des personnes en situation d'handicap.

Au plan stratégique, plusieurs documents de référence mettent en relief la prise en compte des inégalités. Il s'agit entre autres de :



Programme Nationale de Développement (PND) 2018-2025 à travers son objectif stratégique de Promouvoir l'égalité et l'équité entre fille et garçon et entre femme et homme ;



Programme d'Action du Gouvernement



Cadres stratégiques sectoriel intégrant la dimension genre



Plan de Croissance et de Développement Durable (PC2D)



Politique nationale de promotion du genre structurée autour des stratégies ci-après :

01

PREMIÈRE STRATÉGIE :

Mettre en place des mesures rendant effectives l'égalité et l'équité entre homme et femme dans l'accès à l'éducation, à l'alphabétisation et aux structures de prises de décisions dans toutes les sphères (individuel, familial, communautaire, national et international).

02

DEUXIÈME STRATÉGIE :

Renforcer l'institutionnalisation du genre à tous les niveaux, ainsi que l'application effective des conventions et textes nationaux et internationaux favorables à l'égalité et l'équité entre homme et femme

03

TROISIÈME STRATÉGIE :

Renforcer l'engagement de la société civile et la prise de conscience des femmes et des hommes pour la promotion du genre tout en assurant une bonne implication des hommes dans le processus..

04

QUATRIÈME STRATÉGIE :

Assurer l'autonomisation des femmes et une meilleure prise en compte du genre dans les Plans de Développement Communaux

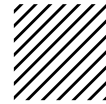
05

CINQUIÈME STRATÉGIE :

Réduire la pauvreté monétaire des femmes et leur assurer un accès et un contrôle équitables aux ressources.

B

DISPOSITIF D'INSTITUTIONNALISATION DE LA BSG



Parmi les autres acteurs qui s'investissent pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes et qui font de la promotion de la femme et de l'égalité des genres un de leurs axes d'intervention prioritaires, on peut citer:

- ✓ *l'Institut National de la Femme (INF) ;*
- ✓ *le Conseil National de l'équité et de l'Égalité du Genre (CNPEEG) et*
- ✓ *les Cellules Genre au sein des ministères. Ces cellules sont logées au sein des Directions de la Planification, de l'Administration et des Finances.*

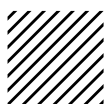
En plus de ces institutions spécifiques, le pilotage de la stratégie genre se fait par les parties prenantes ci-après :

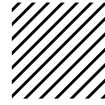




02




NIVEAU D'AVANCEMENT DE L'INTÉGRATION DE LA BSG DANS LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE





La BSG constitue un enjeu majeur pour la réalisation de l'équité et de l'égalité entre les sexes pour un Bénin développé et émancipé. A ce titre, il faut préciser que ce processus est passé par plusieurs étapes. Après une timide phase conduite avant 2019, la budgétisation sensible a franchi une étape de systématisation avec la mise en place d'un dispositif opérationnel et de outils harmonisés depuis 2019. , Au cœur de ce dispositif, la Direction générale du Budget avec l'appui technique et financier de l'Union européenne, une assistance technique pour la mise en œuvre de la Budgétisation sensible au genre au Bénin a appuyé l'élaboration d'une feuille de route déclinant la démarche en deux phases : une première phase d'**expérimentation** et une seconde phase de **généralisation**. La première phase d'expérimentation s'est appuyée sur la mise en place d'un comité BSG (au sein de la DGB) qui s'est par la suite élargi pour conduire l'expérimentation de la BSG. Ces travaux ont permis l'accompagnement et la formation des ministères pilotes à l'intégration de la perspective genre dans leur budget ainsi qu'une sensibilisation au profit des parties prenantes. Des premiers supports de formation labellisés sont disponibles : le Module 1 porte sur la sensibilisation à la BSG et le Module 2 sur l'appropriation de la Directive de BSG. La démarche repose en effet sur un processus internalisé avec la mise en place d'un pool de formateurs/accompagnateurs référent. Le schéma ci-dessous résume le dispositif en place.

A l'issue de la phase pilote, des avancées significatives ont été soulignées :

-  la révision des maquettes de présentation des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et des Projets Annuels de Performance (PAP) pour impacter la prise en compte de la perspective genre dans les documents de planification et programmation ;
-  la mise en place de la première directive sur la budgétisation sensible au genre (BSG) en juillet 2021, en annexe de la lettre de cadrage. Cela s'est matérialisé par l'élaboration d'une circulaire spécifique de préparation du budget 2022 annonçant l'expérimentation dans les ministères pilotes et détaillant le processus et les étapes clés. Cette note circulaire a permis la réalisation d'études diagnostiques sur le genre dans les sept (07) ministères pilotes. L'exploitation des travaux de diagnostic a ensuite rendu possible, à partir de 2022, la production d'une note d'analyse du budget de l'État sous l'angle du genre.
-  La mise en place par l'INStAD d'un dispositif de production et de valorisation de données statiques désagrégée par sexe avec la production de tableau de bord sur le genre et le livret genre au Bénin.

La seconde phase

celle de la généralisation entamée courant 2023 a consisté à faire un bilan de l'expérimentation de la BSG au niveau des ministères pilotes et à accompagner les autres ministères dans l'exploitation des outils/supports méthodologiques développés pour l'application de la démarche.

La démarche de généralisation a été actée dans une Feuille de route 2023-2025 sur la BSG. Ce document fixe le cadre mise en œuvre de la BSG sur la période, déclinée dans une matrice d'actions et d'activités. Il identifie, par ailleurs, les besoins d'accompagnement qui nécessitent une mobilisation de l'ensemble des acteurs avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Cet accompagnement est assuré par le comité BSG qui dispose en son sein d'un pool de formateurs référents œuvrant à la sensibilisation, à la mise en œuvre et au suivi de la mise en œuvre de la BSG. Ainsi, des travaux sont menés pour appuyer les ministères sectoriels à réaliser des analyses genre. Ces analyses devraient faire ressortir les inégalités entre les femmes et les hommes au sein de ces secteurs, et permettre d'identifier les mesures à entreprendre pour les surmonter.

Outre ce dispositif institutionnel et opérationnel qui se déploie et se renforce, plusieurs actions phares sont mises en œuvre par les gouvernements successifs dont les effets/impacts sont perceptibles. Au titre de ces actions, les plus importantes concernent, entre autres,

- les politiques de gratuité aux filles ;
- le programme de cantines scolaires ;
- les microcrédits destinés prioritairement aux femmes ;
- la prise en charge gratuites du paludisme chez les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans ;
- le programme assurance pour le renforcement du capital humain ;
- l'amélioration des conditions d'accès des femmes à la propriété foncière productive, aux filières porteuses, aux matériels agricoles mécanisés et aux intrants dans les communes ;
- l'appui à l'amélioration de l'accès à la justice et aux droits des personnes vulnérables ;
- la promotion des systèmes légers de prise en charge des personnes vulnérables (familles hôtes, appui aux activités génératrices de revenus (AGR), aux orphelins et enfants vulnérables, aux personnes vivant avec le VIH ; etc.

En termes de progrès de prise en compte des inégalités les aspects ci-après peuvent être citer :





Structures économiques, participation à des activités génératrices de revenu et accès aux revenus

Que ce soit parmi les Agents Permanents de l'Etat (APE) et les fonctionnaires de l'Etat (FE) ou les Agents Contractuels de l'Etat, l'effectif des femmes est toujours inférieur à celui des hommes et ce quelle que soit l'année considérée quand bien même les différents effectifs sont croissants. Par ailleurs, la majorité des entreprises sont dirigées par des femmes (66,3% contre 33,7% chez les hommes) et elles sont plus dans les activités d'hébergement et de restauration (6 855 femmes pour 100 hommes). Par rapport au revenu, les hommes ont un revenu moyen mensuel de plus d'une fois et demi élevé (31 495 FCFA) que les femmes (18 203 FCFA). En termes de temps consacré aux activités, les hommes en consacrent plus que les femmes aux activités (respectivement 188 heures et 171 heures). Le taux de chômage est de 2,3% pour l'ensemble de la population béninoise, et ce quel que soit le sexe considéré. Par ailleurs, au niveau national, les femmes bénéficient d'un accès facile aux

microcrédits comparativement aux hommes (respectivement 4,1% et 3,7%). Par contre, les ménages ayant à leur tête des femmes sont moins nombreux que ceux des hommes disposant de téléphone mobile. Services de santé et services connexes Quel que soit le domaine, des progrès sont observés même si des efforts restent à faire.

L'espérance de vie à la naissance de la population s'est améliorée de 2002 à 2013 passant de 59,20 ans à 63,84 ans. Quelle que soit l'année, les femmes vivent plus longtemps que les hommes : 61,25 ans contre 57,18 ans en 2002 et 65,2 ans contre 62,22 ans en 2013.

Le rapport de mortalité maternelle est passé de 397 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2006 à 391 en 2017-2018. Seulement 12,4% des femmes en union utilisaient la contraception moderne.



Vie publique et prise de décision

Le statut de la femme dans la vie publique et les instances de prise de décision est très peu visible ; toutefois des avancées s'observent : de 2015 à 2020 : 20% de femmes Ministres ; 8,53% de femme parlementaires. A la Cour Constitutionnelle, la proportion de femmes conseillères était d'environ 28,6% en 2015,

2016 et 2017. Cette proportion s'est réduite de moitié à partir de l'année 2018 et a gardé une même valeur jusqu'en 2020 (14,3%). Au sein des juges, la représentativité des femmes varie en dents de scie en passant de 8,4% en 2015 à 16,5% en 2021



Femmes et éducation

Sur le plan de l'éducation, de 2015 à 2019, le taux brut d'admission au primaire est meilleur chez les garçons (150,5% à 148,5%) que chez les filles (149,0% à 138,6%) même s'il a connu une légère régression pour le niveau global et pour les deux sexes. Toutefois, comparativement à la première édition, il n'y a pas de grand progrès ; ce taux était de 141,2% en 2011-2012 pour les filles et de 145,9% pour les garçons. Concernant le taux de réussite au BEPC, les garçons avec 32,4% en 2015 et 54,6% en 2020 sont plus en avance que les filles (28,0% en 2015 à 49,3%

en 2020). Par contre pour le baccalauréat, les filles (34,8% à 52,5%) affichent de meilleurs résultats que les garçons (34,3% à 48,1%) sur toute la période de 2015 à 2021. Toutefois, au niveau de l'enseignement supérieur, quand bien même la proportion de filles accédant aux universités augmente passant de 26,4% en 2016-2017 à 32,8% en 2020-2021, en termes d'indice de parité du genre, il est enregistré 36 filles pour 100 garçons en 2016-2017 49 filles pour 100 garçons en 2020-2021.



Droits fondamentaux des femmes et filles

Pendant que près de trois femmes de 15-49 ans sur dix (27,3%) ont subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans, une de 15-49 ans sur dix (10,1%) a subi des actes de violence sexuelle à un moment quelconque de sa vie. Pour ce qui est des mutilations

génitales, il ressort que, près d'une femme de 15-49 ans sur dix (9,2%) a subi une quelconque forme de mutilation génitale féminine. Cette situation concerne 0,2% des filles de 0-14 ans.



Femmes et migration

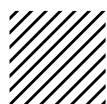
Les hommes semblent plus stables que les femmes. En effet, les femmes (12,7%) migrent davantage que les hommes (10,0%), surtout à l'intérieur du pays L'émigration au départ des milieux ruraux est plus pratiquée parmi les hommes (71,0% contre 66,8% chez les femmes). Par contre, celle au départ des milieux urbains l'est davantage parmi les femmes (33,2% contre 29,0% chez les

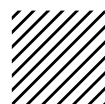
hommes). Tant pour les hommes que les femmes, la recherche d'un emploi, les études sont les principaux motifs de départ du Bénin vers l'extérieur. Pendant que la recherche d'emploi concerne plus les hommes que les femmes (respectivement 83,5% et 50,5%), ce sont plutôt les études qui amènent les femmes à migrer à l'internationale (23,3% contre 5,7% chez les hommes).



03

ANALYSE DES MESURES FISCALES POUR 2024





La présente partie expose les nouvelles mesures fiscales au titre de la gestion 2024 sensible au genre.

N° d'ord	Mesures	Sensibilité au genre
1	Dispense de pénalité de retard accordée aux contribuables du secteur informel qui souscrivent spontanément, pour la première fois, leurs déclarations en régularisation des affaires réalisées au titre des exercices antérieurs	Les femmes dominent l'activité dans le secteur informel. Elles représentent 63,6% des emplois dans l'ensemble. Elles dominent l'activité commerciale (76,0%), en particulier à Cotonou où elles représentent 81,2% des emplois dans le commerce. Dans le secteur des services, les femmes sont plus représentées en milieu urbain (61,9%) qu'en milieu rural (52,2%). Dans le secteur industriel, 48,4% des emplois en milieu urbain sont des femmes contre 61,5% en milieu rural ; cela confirme la prédominance des femmes dans les transformations artisanales en milieu rural. La mesure peut être qualifiée de mesure sensible au genre
2	Extension de l'exonération des droits et taxes d'entrée et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les matériels agricoles aux sacs d'emballages destinés au conditionnement des intrants ou des produits agricoles	Les mesures ne corrigent pas une inégalité, subit par une couche de la population. En effet, c'est une mesure qui impacte de la même manière les hommes et les femmes. Par conséquent, c'est une mesure « neutre au genre ».
3	Extension de l'exonération des droits de douane (DD) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les motos électriques aux casques pour motocyclistes	
4	Modification de l'article 19 du code général des impôts en vue d'assouplir les conditions de bénéfice du régime de faveur de l'imposition des plus-values de réévaluation de l'actif	
5	Modification des articles 47 et 64 du code général des impôts pour rendre libératoire le paiement de l'impôt minimum sur la vente des véhicules d'occasion	
6	Modification des dispositions de l'article 50 du code général des impôts en vue d'autoriser le dépôt des états financiers des secteurs spécifiques	
7	Modification des dispositions de l'article 60 du Code Général des Impôts en vue de porter à 50% le taux forfaitaire de déduction des charges mixtes non ventilées dans les entreprises individuelles	

8	Modification de l'article 66 du Code Général des Impôts en vue d'instituer une retenue à la source de l'impôt sur les bénéfices d'affaires sur les associés des sociétés transparentes	
9	Modification des dispositions de l'article 73 du Code Général des Impôts en vue de clarifier le régime fiscal des réductions de capital social en cours de société	
10	Modification de l'article 123 du Code Général des Impôts en vue de renforcer les mesures incitatives à la formalisation des emplois domestiques	La mesure permettra de corriger certaines inégalités inhérentes aux emplois domestiques. La mesure peut être qualifiée de mesure sensible au genre.
11	Modification de l'article 133 du Code Général des Impôts (CGI) en vue d'améliorer les règles d'imputation des crédits d'Acompte sur Impôt assis sur les Bénéfices (AIB)	
12	Modification de l'article 154 du Code Général des Impôts en vue de subordonner le bénéfice de l'exemption temporaire de la taxe foncière unique à la détention d'un titre foncier	
13	Suppression des points 1 et 2 de l'article 192 du Code Général des impôts en vue de rationaliser les exonérations en matière de versement patronal sur salaires (VPS)	Les mesures ne corrigent pas une inégalité, subit par une couche de la population. En effet, c'est une mesure qui impacte de la même manière les hommes et les femmes. Par conséquent, c'est une mesure « neutre au genre ».
14	Modification de l'article 238 du Code Général des Impôts (CGI) en vue de donner la possibilité aux entreprises du secteur de la restauration de liquider la TVA sur la marge réalisée	
15	Modification des dispositions des articles 264 et 265 du Code Général des Impôts en vue de clarifier le champ d'application de la taxe sur les activités financières et assurances	
16	Modification des dispositions des articles 297 et 300 du Code Général des Impôts en vue d'améliorer le cadre légal de la contribution au développement local dans le secteur minier	La mesure permettra d'asseoir un cadre légal favorable au développement équitable des collectivités locales Par conséquent, la mesure peut être qualifiée de genre

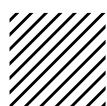
17	Modification des dispositions de l'article 331 du Code Général des Impôts en vue de la révision des conditions d'exonération du droit d'enregistrement sur les mutations d'immeubles faites au profit des sociétés commerciales ou industrielles pour un montant ne dépassant pas cinquante millions (50.000.000) FCFA	<p>Les mesures ne corrigent pas une inégalité, subit par une couche de la population. En effet, c'est une mesure qui impacte de la même manière les hommes et les femmes.</p> <p>Par conséquent, c'est une mesure « neutre au genre ».</p>
18	Modification des articles 350 et 351 du Code Général des Impôts en vue de corriger des erreurs	
19	Modification des articles 460 et 496 du Code Général des Impôts en vue d'internaliser les dispositions relatives aux déclarations des bénéficiaires effectifs	
20	Modification des dispositions des articles 465, 474 ET 476 du Code Général des Impôts en vue du renforcement du cadre juridique des groupements momentanés d'entreprises	
21	Modification de l'article 485 du Code Général des Impôts en vue de supprimer le montant minimum de pénalité de 100.000 FCFA institue pour sanctionner certains manquements	
22	Modification de l'article 540 du Code Général des Impôts en vue d'un encadrement des délais de remise des documents justificatifs réclamées au cours d'une procédure de contrôle sur place	
23	Modification des articles 642 et 643 du Code Général des Impôts en vue de corriger une omission relative au contentieux de recouvrement de l'impôt	
24	Modification de l'article 653 du Code Général des Impôts en vue d'instituer la solidarité au paiement des impôts sur les salaires dans le cadre des contrats d'intérim	





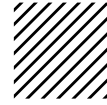
04

ANALYSE DES CONTRIBUTIONS SECTORIELLES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE POUR LA GESTION 2024



A

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA MICROFINANCE



01. Enjeux genre et perspectives

Les enjeux genre sont relatifs :



au bien-être de la population en général et des couches vulnérables en particulier ;



à l'accès à la microfinance à un coût réduit.

En termes de perspectives, il se dégage que le Ministère devra œuvrer à :



la préservation de la cohésion familiale à travers la mise en œuvre des programmes de promotion de la famille ;



la promotion d'un environnement favorable à l'égalité et l'équité entre les femmes et les hommes à travers : l'amélioration du leadership de la femme béninoise, l'intégration dans les documents de politique, des préoccupations liées au genre et au développement durable ;



l'exercice du rôle essentiel et déterminant des personnes vulnérables dans la transformation du Bénin ;



l'autonomisation et l'intégration sociale des personnes vulnérables ;



l'élaboration et l'opérationnalisation du Registre Social Unique (RSU) ;



la poursuite de la construction/réhabilitation des infrastructures du Ministère ;

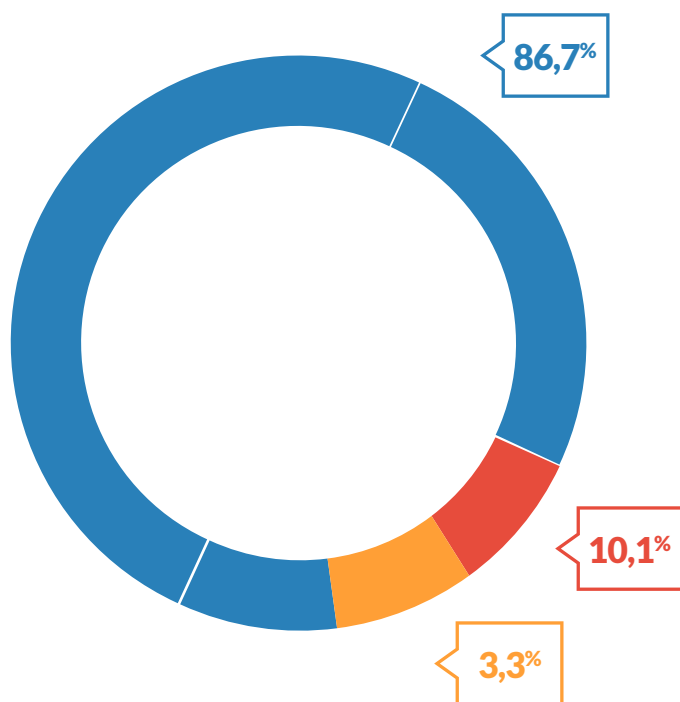


une veille efficace des changements sociaux.

02. Cartographie des activités sensibles au genre du MASM

Programmes budgétaires	Actions	Objectifs spécifiques	Activités	Montant 2024	Indicateurs de performance
Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance					
Pilotage et soutien aux services du MASM	Pilotage et coordination	Coordonner les actions du MASM	032001008-Coordination du Programme Affaires Sociales de Lutte contre le VIH, la tuberculose, etc.	23 500 000	Taux de mise en œuvre des recommandations des missions de contrôle ou d'inspection
		Gérer efficacement les ressources du Ministère	032001009-Appui à la Promotion Sociale et Solidarité Nationale	137 247 000	
	Planification, Suivi-évaluation et Gestion des Ressources	Coordonner les actions du MASM	032006004-Prospective, Programmation et Suivi-Évaluation des Programmes Budgétaires (PPBS)	80 000 000	
		Coordonner les actions du MASM	032006005-Gestion durable de l'environnement et Genre	15 000 000	
Promotion socio-économique des couches vulnérables	Développement des espaces publics de protection sociale	Renforcer le système de protection social	033002001-Mise en œuvre du Programme de Modernisation des Espaces Publics de Protection Sociale et de Promotion du Genre	1 000 000 000	Nombre d'infrastructures de protection sociale et de promotion du genre construites
	Services sociaux et promotion du genre	Renforcer le système de protection social	033004003-Promotion sociale et protection des personnes en situation de handicap et personnes âgées (DPSIPHPA)	47 700 000	Pourcentage des Orphelins et Enfants Vulnérable (OEV) bénéficiant d'une prise en charge
	Services sociaux et promotion du genre	Renforcer le système de protection social	033004004-Formation professionnelle des Personnes Handicapées (CFPPH)	85 000 000	Pourcentage des Orphelins et Enfants Vulnérable (OEV) bénéficiant d'une prise en charge

	Services sociaux et promotion du genre	Renforcer le système de protection social	033004006-Intégration scolaire des personnes vivants avec le Handicap (CPSA)	95 000 000	Pourcentage des Orphelins et Enfants Vulnérable (OEV) bénéficiant d'une prise en charge
	Services sociaux et promotion du genre	Renforcer le système de protection social	033004007-Assistance sociale aux couches vulnérables (CPS)	512 940 000	Proportion des ménages pauvres pris en charge par les filets sociaux
	Services sociaux et promotion du genre	Renforcer le système de protection social	033004012-Promotion de la femme et du genre (DPFG)	35 000 000	Proportion des ménages pauvres pris en charge par les filets sociaux
	Services sociaux et promotion du genre	Renforcer le système de protection social	033004014-Protection de la famille, de l'enfant et de l'adolescent (DFEA, APPUI A LA LAE)	76 550 000	Taux d'accroissement de la fréquentation des CPS
	Services sociaux et promotion du genre	Renforcer le système de protection social	033004015-Production, gestion et exploitation de l'information relative à la famille, à la femme, à l'enfant, à la protection sociale et au genre	60 000 000	
	Services sociaux et promotion du genre	Renforcer le système de protection social	033004017-Mise en œuvre du projet de renforcement des filets sociaux au Bénin	4 880 410 300	Indice de Développement et d'Inégalité entre les sexes au Bénin
	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain		033007003-Assurance pour le Renforcement du Capital Humain	8 822 736 700	
Développement de l'industrie de la microfinance	Professionnalisation des acteurs		034001002-Inclusion financière et autonomisation de la femme (DIFAE)	35 000 000	Indice de Développement et d'Inégalité entre les sexes au Bénin
	Professionnalisation des acteurs		034001003-Promotion de la microfinance (DPM)	20 000 000	Indice de Développement et d'Inégalité entre les sexes au Bénin
	Action : 034002-Diversification et disponibilité des services des SFD		034002001-Transfert de ressources pour les activités de microcrédit	733 720 000	
TOTAL				7 837 067 300	



Sur un budget total de 25 456 173 000 de francs CFA, le volume de crédits sensibles au genre s'élève à 7 837 067 300 francs CFA et se répartit comme suit : 255 747 000 francs CFA pour le programme « pilotage et soutien aux services du MASM » soit 3,3% du montant total du budget alloué aux activités sensibles au genre et 6 792 600 300 francs CFA en ce qui concerne la « promotion socio-économiques des couches vulnérables » soit 86,7% du montant total des activités sensibles au genre et 788 720 000 francs CFA pour le programme « développement de l'industrie et de la microfinance, soit 10,1%.

- Promotion socio-économique des couches vulnérables
- Développement de l'industrie et de la microfinance
- Pilotage et soutien aux services du MASM

Figure 1: Répartition des activités sensibles au genre par programme budgétaire du MASM

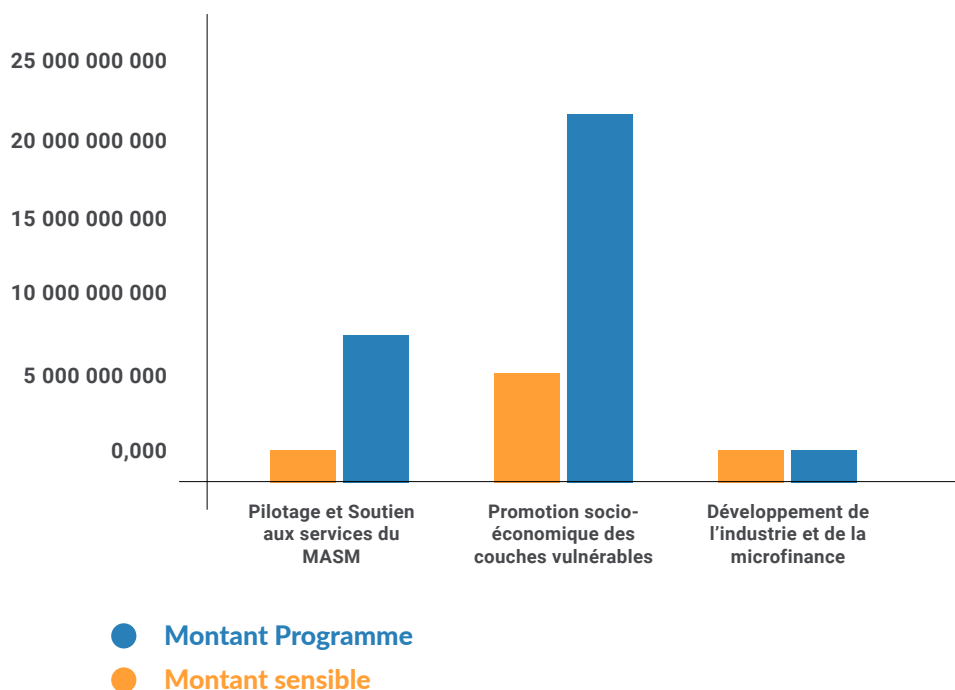
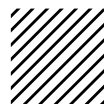


Figure 2: Poids des allocations budgétaires sensibles genre par programme



B



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE DE L'EAU ET DES MINES








01. Enjeux genre et perspectives

Le Bénin, antérieurement, dans ses différentes stratégies énergétiques, a mis l'accent sur la question de l'offre. En considérant les limites de cette approche, il devient aujourd'hui nécessaire, voire indispensable de mettre plus ou autant d'accent sur la demande afin de promouvoir effectivement une croissance économique basée sur une demande énergétique durable. En matière d'accès aux ressources énergétiques, la situation est caractérisée par une disparité de desserte en électricité entre milieux rural et urbain, d'une part et la prépondérance de l'utilisation de la biomasse énergie, d'autre part. Cette inégalité d'accès est renforcée par une dominance des hommes dans l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat dans le secteur de l'énergie. En effet, l'analyse des statistiques sectorielles d'accès à l'électricité montre que le milieu rural est faiblement desservi en électricité que le milieu urbain. Le taux d'électrification nationale (proportion de ménages raccordés au réseau de la SBEE) est de 30,39% en 2020 avec des inégalités entre le milieu urbain (57,36%) et le milieu rural (5,70%). S'agissant des énergies utilisées pour la cuisson, la biomasse en particulier le bois de chauffe et le charbon de bois sont encore dominants (respectivement 1337,7 ktep et 314,5 ktep). L'accès au gaz butane reste très faible (6,9 kg/an/ménage) et la proportion des ménages utilisant des foyers améliorés est également très faible (17,64%). Malgré que le Plan National de Développement ambitionne de porter l'utilisation des foyers améliorés à un niveau très appréciable (52,97% en 2025), on constate que le secteur de l'Énergie ne dispose pas de politique pour l'énergie de cuisson. Par ailleurs, les ressources budgétaires allouées au développement de l'énergie de cuisson moderne sont très faibles au plan national. Dans cette perspective, les enjeux définis par le Ministère de l'énergie sont :

-  la réduction de la dépendance énergétique globale du pays à travers une augmentation des capacités de production nationale et une plus grande efficacité énergétique dans les services (secteurs public et privé confondus), les ménages, les industries et les transports;
-  l'atténuation de la pression sur l'environnement et les ressources naturelles, liée à l'utilisation de l'énergie et ;

-  la mise à disposition d'instruments d'amélioration de l'efficacité de la production nationale ;
-  la prise en compte des besoins énergétiques prioritaires de la majorité de la population y compris les groupes vulnérables (hommes et femmes).

A ce titre, des efforts soutenus devront être fournis afin de relever les défis ci-après :

-  réussir la sécurisation de l'énergie pour l'économie ;
-  renforcer les capacités des organes du cadre institutionnel pour un développement des technologies énergétiques efficaces;
-  améliorer la prise de conscience pour les utilisateurs d'énergie et les multiples décideurs, tant pour la conception, l'achat que l'entretien des équipements;
-  rendre disponibles les instruments financiers pour permettre la réalisation des investissements massifs dont le secteur a besoin et
-  assurer la prise en compte systématique du genre dans les projets du ME.

En termes de perspectives, il s'agit entre autres :



d'accroître la qualité de la dépense et la transparence de l'exécution budgétaire ;



de s'assurer de la prise en compte des axes transversaux notamment l'emploi, l'environnement et le genre dans les programmes du secteur ;



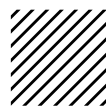
de produire des documents de programmation prenant en compte les besoins de chacun.

02. Cartographie des activités sensibles au genre du MEEM

Programmes budgétaires	Actions	Objectifs spécifiques	Activités	Montant 2024	Indicateurs de performance
Ministère de l'Énergie de l'Eau et des Mines					
Pilotage et soutien aux services du ME	Planification, Programmation et suivi évaluation	Améliorer le processus de planification, de programmation, de suivi et d'évaluation des projets et programmes du Ministère	079002007-Production et gestion des informations statistiques du Ministère	67 500 000	-
Energie	Production et transport de l'énergie électrique	Consolider les ressources énergétiques	098001006-Restructuration et Extension du Système de Répartition et de Distribution de la Société Béninoise d'Énergie Électrique	2 438 302 523	-Le taux d'autosuffisance électrique - Taux de couverture en ligne de transport 161/63kV
Energie	Production et transport de l'énergie électrique	Consolider les ressources énergétiques	098001009-Projet d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'énergie électrique	9 508 467 363	-Le taux d'autosuffisance électrique -Taux de couverture en ligne de transport 161/63kV
Energie	Electrification et utilisation efficace de l'énergie électrique	Améliorer l'accès sécurisé de tous à l'énergie et aux connaissances	098002004-Programme d'Actions pour l'Electrification des Localités Rurales au Bénin (PAELRB) : Electrification de 200 localités par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE	5 154 659 500	Taux d'électrification
Energie	Electrification et utilisation efficace de l'énergie électrique	Améliorer l'accès sécurisé de tous à l'énergie et aux connaissances	098002006-Projet d'Electrification Rurale (PERU)	9 111 002 773	Taux d'électrification

Energie	Electrification et utilisation efficace de l'énergie électrique	Améliorer l'accès sécurisé de tous à l'énergie et aux connaissances	098002007-Projet d'Extension et de Densification Electrique des Réseaux (PEDER)	5 791 576 148	-Taux d'électrification -Intensité énergétique
Energie	Electrification et utilisation efficace de l'énergie électrique	Améliorer l'accès sécurisé de tous à l'énergie et aux connaissances	098002019-FORSUN : Volet distribution	842 904 745	-Taux d'électrification -Intensité énergétique
Energie	Electrification et utilisation efficace de l'énergie électrique	Améliorer l'accès sécurisé de tous à l'énergie et aux connaissances	098002020-Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Electricité (P2AE)	6 095 503 426	-Taux d'électrification -Intensité énergétique
Energie	Electrification et utilisation efficace de l'énergie électrique	Améliorer l'accès sécurisé de tous à l'énergie et aux connaissances	098002021-Modernisation du Système d'Information de la SBEE DEFISSOL Volet SI	1 727 241 233	-Taux d'électrification -Intensité énergétique
Energie	Electrification et utilisation efficace de l'énergie électrique	Améliorer l'accès sécurisé de tous à l'énergie et aux connaissances	098002024-Projet de mise aux normes et d'amélioration de qualité de service	6 552 195 506	-Taux d'électrification -Intensité énergétique
Energie	Energies renouvelables et efficacité énergétiques	Promouvoir la diversification des sources d'énergie	098003001-Projet d'efficacité Energétique et de Gestion Durable de la Biomasse Energie (P2EGeDBE)	1 210 000 000	-Part des énergies renouvelables dans l'offre totale d'énergie électrique
Energie	Energies renouvelables et efficacité énergétiques	Promouvoir la diversification des sources d'énergie	098003017-Extension de la Centrale Solaire DEFISSOL (FORSUN Volet Solaire)	4 853 005 544	Part des énergies renouvelables dans l'offre totale d'énergie électrique
TOTAL				42 406 123 113	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE



01. Enjeux genre et perspectives

Les défis que le secteur est appelé à relever sont donc :



la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels ainsi que la sauvegarde des moyens d'existence pour les populations hommes et femmes ;



l'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural ; et



l'accroissement des revenus pour les hommes et les femmes ;



l'adoption par les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et pisciculteurs (hommes et femmes) des innovations pertinentes conduisant à atténuer l'empreinte carbone de l'agriculture.

Les principaux enjeux incombant aux acteurs sont :



l'option consistant à faire effectivement de l'agriculture la base de l'économie béninoise ;



l'ouverture sur les marchés extérieurs ;



l'optimisation des potentialités disponibles ;



l'implication de tous les acteurs notamment des hommes, des femmes et des jeunes ; et



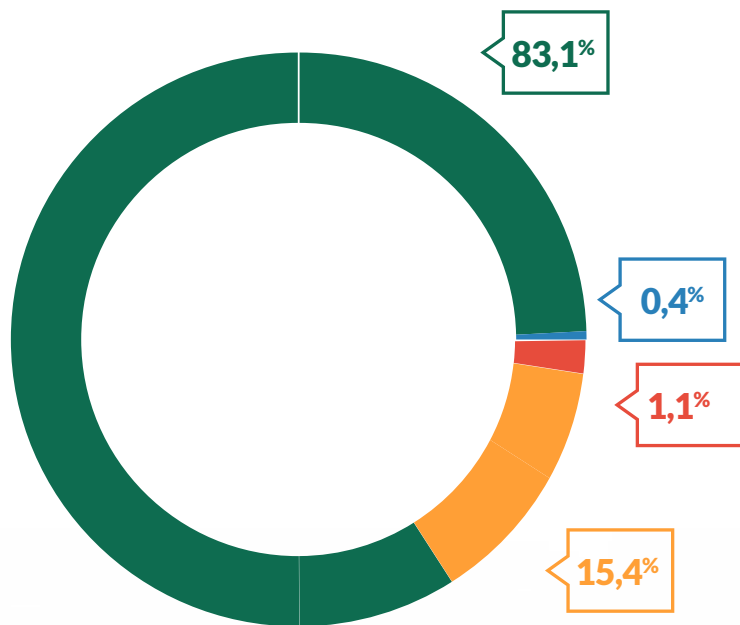
l'assurance d'un développement agricole respectueux de l'environnement.

02. Cartographie des activités sensibles au genre du MAEP

Programmes budgétaires	Actions	Objectifs spécifiques	Activités	Montant 2024	Indicateurs de performance
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche					
035-Pilotage et soutien aux services du MAEP	035001-Pilotage et coordination	Assurer le pilotage et la coordination des activités du MAEP	035001009-Promotion de l'intégrité et lutte contre la corruption	112 700 003	Proportion de gestionnaires ayant reçu à l'issue de l'évaluation de la lettre de mission au moins la mention bien
	035002-Planification, programmation et suivi-évaluation	Améliorer le processus de planification, de suivi et d'évaluation des structures du ministère	035002005-Prise en compte du genre	27 300 000	Taux d'exécution physique du PTA
			035002007-Renforcement des capacités d'action des femmes rurales	15 380 001	Taux de mise en œuvre des recommandations des revues annuelles du PTA
	035004-Information et archives		035004004-Promotion et développement des services agricoles par les TIC (e-Agriculture)	18 386 955	Taux de pré archivage
036-Agriculture	036001-Appui à la production végétale	Améliorer la productivité et la production des produits végétaux des filières agricoles prioritaires	036001004-Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gestion Durable des Terres et de l'Agriculture Intelligente face au Changement climatique	2 207 800	Indice de production vivrier ; Taux de conformité aux normes des produits d'origine végétale
			036001014-Mise en œuvre des Programmes Nationaux de Développement des Filières à Hautes Valeurs Ajoutées (Ananas, Anacarde, Produits Maraîchers) PNDF-HVA	1 324 245 922	Taux d'accroissement du rendement de l'Anacarde ; Taux d'accroissement du rendement de l'ananas

			036001015-Mise en œuvre des Programmes Nationaux de Développement des Filières Conventionnelles (Riz, Maïs, Manioc) PNDFC	1 132 830 615	Indice de production vivrier
			036001016-Programme National de Développement de la Mécanisation Agricole (PNDMA)	1 059 396 738	Taux de conformité aux normes des produits d'origine végétale
			036001024-Projet d'Appui au développement des Investissements Agricoles Productifs (PADIAP)	3 527 041 898	
036002-Aménagements hydro-agricoles et infrastructures de désenclavements	Assurer la promotion et la structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée des produits végétaux des filières prioritaires		036002001-Appui à la réalisation des infrastructures de mobilisation des eaux de surface et d'aménagement des bas-fonds	10 500 000	Taux de conformité aux normes des produits d'origine végétale
			036002015-Projet de Développement Intégré des chaînes de Valeur Agricole au Bénin (PDI CVA)	1 756 289 435	
036003-Infrastructures post récolte et accès aux marchés	Améliorer la productivité et la production des produits végétaux des filières agricoles prioritaires		036003001-Renforcement des Infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation	111 328 113	Indice de production vivrier ; Taux de conformité aux normes des produits d'origine végétale
			036003005-Renforcement des infrastructures de communication pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché des produits agricoles	131 879 742	

			036003008-Appui à la mise en place du FADeC-Agriculture	16 761 104	
			036003010-Fonds d'Appui au Développement des Communes, volet Agriculture (FADEC-Investissement)	1 524 245 922	
			036003022-Projet Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA)	2 342 288 025	
			036003023-Programme de Promotion de l'Agriculture (ProAgri4)	0	
037-Elevage	037001-Appui à la production animale	Améliorer la productivité et la production des filières animales	037001002-Appui à la production et à la distribution des intrants animaux et produits vétérinaires	2 017 664	Taux d'accroissement de production brutes de viande
			037001004-Renforcement des capacités techniques au profit des éleveurs, pasteurs et agro-éleveurs	11 957 664	Taux d'accroissement de production brutes de viande
			037001008-Programme National de Développement des filières Viande, Lait et Œuf de table (PNDV VLO)	2 384 412 786	Taux d'accroissement de la production brute des œufs de tables ; Taux d'accroissement de la production brute de lait
038-Pêche et aquaculture	038001-Appui à la production halieutique		038001001-Appui à l'accessibilité des semences et intrants halieutiques de qualité	57 893 848	Taux d'accroissement de production brutes de viande
TOTAL				15 569 064 235	



Sur un budget total 117 376 753 955 de francs CFA, le MAEP présente un montant de **15 569 064 235 francs** orienté sur les activités sensibles au genre réparti comme suit : 173 766 959 francs CFA pour le programme « pilotage et soutien aux services du MAEP » soit 1,1% du montant total du budget alloué aux activités sensibles au genre ; 12 939 015 314 francs CFA en ce qui concerne le programme « Agriculture » soit 83,1 % ; 2 398 388 114 francs CFA pour le programme Elevage, soit 15,4% et 57 893 848 francs CFA, soit 0,4 % pour la Pêche et l'aquaculture.

- Agriculture
- Elevage
- Pilotage et soutien aux services du MAEP
- Pêche et aquaculture

Figure 3 : Répartition des activités sensibles au genre par programme budgétaire du MAEP

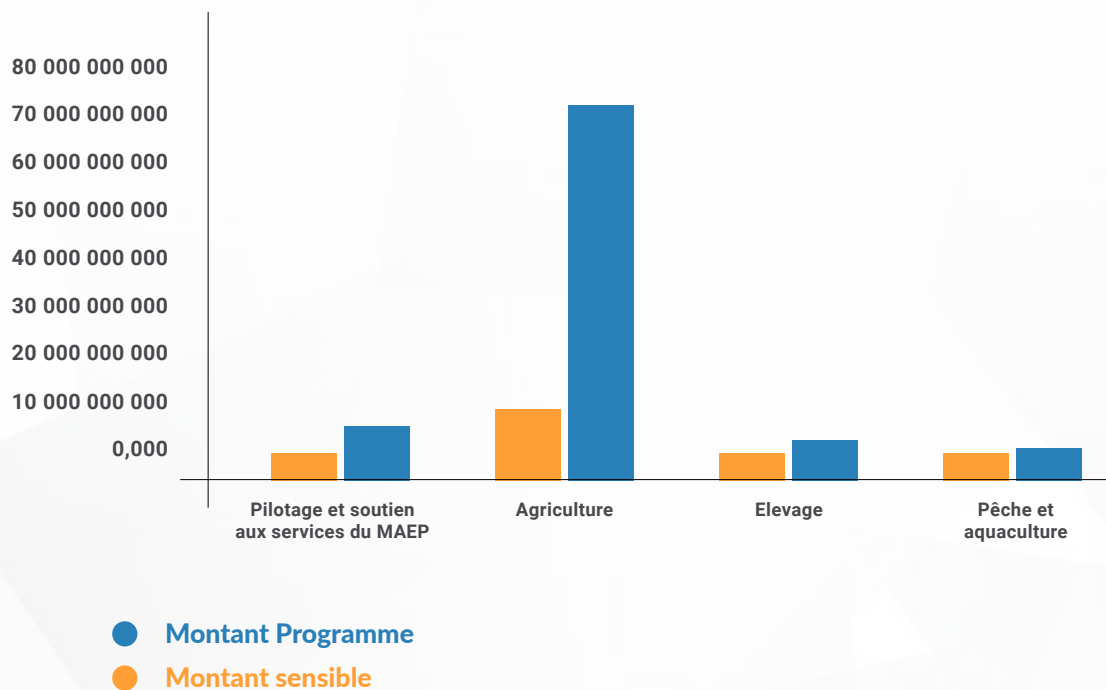
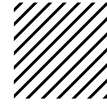


Figure 4: Poids des allocations budgétaires sensibles genre par programme

D

MINISTÈRE DE LA SANTÉ



01. Enjeux genre et perspectives

Les enjeux et perspectives du ministère de la santé se résument comme suit :

- ✓ assurer la disponibilité de la masse critique des ressources humaines qualifiées formées à tous les niveaux pour soutenir l'Institutionnalisation du Genre dans les politiques programmes, projets et fonctionnement des structures ;
- ✓ intégrer la dimension Genre dans l'offre des services de santé et prestations de soins pour répondre aux besoins de la population en tenant compte des contextes socio-culturels ;
- ✓ éradiquer toute forme de violence basée sur le Genre au MS et dans le système sanitaire. ;
- ✓ améliorer la représentativité des femmes au niveau de toutes les instances de prise de décision du MS.

02. Cartographie des activités sensibles au genre du MS

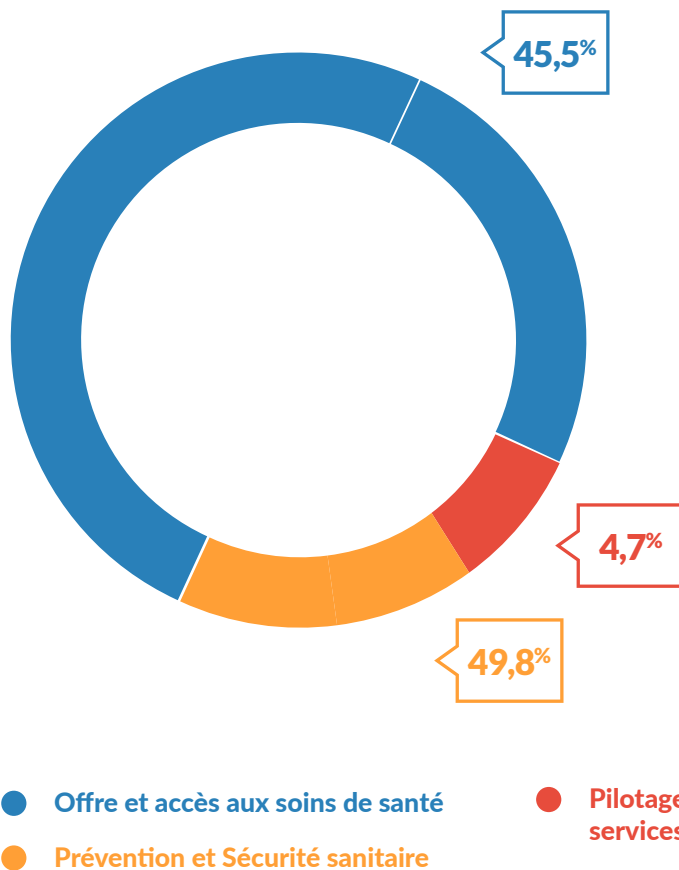
Programmes budgétaires	Actions	Objectifs spécifiques	Activités	Montant 2024	Indicateurs de performance
Ministère de la santé					
Pilotage et Soutien aux services du MS	Pilotage et coordination	Améliorer le renforcement Institutionnel du secteur	045001008 - Appui au fonctionnement du Comité National de lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose, la Paludisme, les Hépatites, les Infections Sexuellement Transmissibles et les Epidémies	1 800 000 000	Proportion d'agents dont les actes de carrière sont à jour Proportion de crédits transférés aux communes par rapport au budget du MS Proportion de femmes occupant les postes de responsabilité
	Planification Programmation et Suivi-Evaluation	Assurer le développement du leadership et de la gouvernance dans le secteur de la santé	045002010 – Prise en compte du genre et des questions Environnementales dans le secteur de la santé	52 909 000	Taux de mise en œuvre des recommandations des audits sur la gestion des ressources
	Gestion des ressources humaines, matérielles et financières	Améliorer le management des ressources humaines et financières			Proportion d'agents de la chaîne PPBS formés/ recyclés sur la planification ascendante Proportion de rapports déposés par les chercheurs ayant obtenu une autorisation de mise en œuvre de protocole à la DRFMT Proportion des formations sanitaires annuaire des statistiques sanitaires Privées intégrées au SNIGS

	Formation continue et recherche en santé		045005007-Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles dans le domaine de la formation continue et de la recherche en santé	65 950 000	
			045005008-Promotion et valorisation de la recherche en santé	20 000 000	
			045005009 -Promotion de la formation continue	20 000 000	
Prévention et Sécurité Sanitaire	Lutte contre la maladie	Lutter contre la maladie	046003003 - Prise en charge de la Tuberculose	550 000 000	Couverture vaccinale complète des enfants de 12 à 23 mois
			046003002 -Prévention et lutte contre le Paludisme	3 985 000 000	Létalité due au paludisme pour 1000 habitants chez les enfants de 0 à 5 ans
			046003004-Prévention et Lutte contre la Lèpre et l'Ulcère de Buruli	285 000 000	Nombre de nouveaux cas des Ulcères de Buruli
			046003009-Prévention, Lutte contre les maladies transmissibles et maladies tropicales négligées	150 000 000	Létalité due aux maladies cardio- vasculaires pour 10000 habitants
			046003012-Promotion des soins palliatifs	250 000 000	Couverture en relais communautaires
			046003013-Prévention et prise en charge des IST et du VIH SIDA	2 430 000 000	Pourcentage de PVVIH sous ARV Pourcentage des femmes enceintes infectées par le VIH recevant les ARV pour prévenir la transmission mère enfant

			046003019-Prise en charge de la tuberculose Centre National Universitaire Pneumo-Phtisiologie de Cotonou	170 000 000	
			046003020-Prise en charge de la tuberculose_Centre National Universitaire Pneumo-Phtisiologie d'Akron	57 000 000	
			046003021-Prévention et lutte contre la lèpre et l'Ulcère de Buruli - CDTUB ALLADA	90 250 000	Nombre de nouveaux cas des Ulcères de Buruli
	Promotion des soins de santé primaires	Promouvoir les soins de santé primaires	046004002-Hygiène, assainissement de base et santé communautaire	66 500 000	Couverture des ménages en ouvrages d'évacuation des excréta
			046004003 - Gestion des épidémies et surveillance sanitaire	1 071 014 000	
			046004004 – Santé de la mère et de l'enfant et soins infirmiers et obstétricaux	680 000 000	
			046004005 – Appui aux activités de santé de la reproduction	675 000 000	Prévalence contraceptive (méthodes modernes)
			046004006-Vaccination et logistique vaccinale	5 300 000 000	Couverture vaccinale complète des enfants de 12 à 23 mois
			046004008-Gestion de la santé scolaire et universitaire	28 500 000	
			046004010 - FADeC-Santé communautaire	4 500 000 000	

			046004012 – Appui à la prise en charge médicale des victimes de violences basées sur le genre	213 750 000	
			046004013 – Appui au financement du SAMU	290 000 000	Taux d'accouchement en institution Couverture en CPN4
Offre et accès aux soins de santé	Développement hospitalier		047001003 – Suivi des établissements privés de soins	9 270 000	
			047001012-Construction et équipement d'un Centre Hospitalier Universitaire et d'une unité de radiothérapie	4 567 543 788	
			047001014-Promotion de la médecine hospitalière	54 377 000	
			047001015 – Appui au fonctionnement des centres hospitaliers	199 203 000	
	Développement des Zones Sanitaires	Assurer le respect des normes en infrastructures et équipements sanitaires dans au moins 90% des structures de	047002007-Amélioration de l'accessibilité sanitaire dans la Commune de Tchaourou	1 344 045 901	Taux de fréquentation des services de santé dans la population générale
			047002009-Construction et équipement de l'Hôpital de Zone de Savè-Ouessè	535 204 906	Proportion d'infrastructures sanitaires respectant les normes
			047002010 - Appui à la mise en place des infrastructures sanitaires dans les Communes (FADEC-Investissement	1 300 000 000	Proportion d'infrastructures sanitaires respectant les normes

		047002011 – Appui au fonctionnement des zones sanitaires (Subventions aux zones sanitaires et FADEC-Entretiens et Réparations des Infrastructures)	600 000 000	Proportion d'infrastructures sanitaires respectant les normes
Renforcement de l'assistance médicale et développement des pôles d'excellence	Renforcer l'assistance médicale aux personnes vulnérables (populations pauvres et indigentes, handicapés, personnes de 3ème âge, femmes enceintes, etc.)	047003002-Protection sanitaire	4 412 852 285	Part du Budget du Ministère de la Santé consacrée aux personnes vulnérables
		047003004-Assistance aux hémodialysés	2 200 000 000	Part du Budget du Ministère de la Santé consacrée aux personnes vulnérables
		047003005-Missions médico-chirurgicales	68 400 000	Part du Budget du Ministère de la Santé consacrée aux personnes vulnérables
		047003007-Assistance aux personnes souffrant de troubles psychiques	114 000 000	Part du Budget du Ministère de la Santé consacrée aux personnes vulnérables
Amélioration de la disponibilité des produits de santé de qualité	Objectif spécifique 2: Rendre disponibles les produits de santé de qualité (médicaments, vaccins, produits médicaux et technologies)	047004003-Amélioration de la disponibilité des produits sanguins labiles (Transfusion sanguine)	3 377 317 155	Taux de satisfaction des demandes en produits sanguins labiles
		047004007-Assurance qualité des produits de santé et de l'eau	919 302 614	
TOTAL			41 651 481 743	



Les activités budgétisées au niveau du Ministère de la Santé sensibles au genre sont évaluées à 41 651 481 743 francs CFA ; réparties comme suit : 1 958 859 000 francs CFA « Pilotage et soutien au service du MS » ; soit 4,7% du montant des activités sensibles au genre, 20 725 514 000 francs CFA pour le programme « Prévention et Sécurité et sanitaire » ; soit 49,8% et 18 967 108 743 francs CFA consacré au programme « offre et accès aux soins de santé » soit 45,5%.

Figure 5 : Répartition des activités sensibles au genre par programme budgétaire du MS

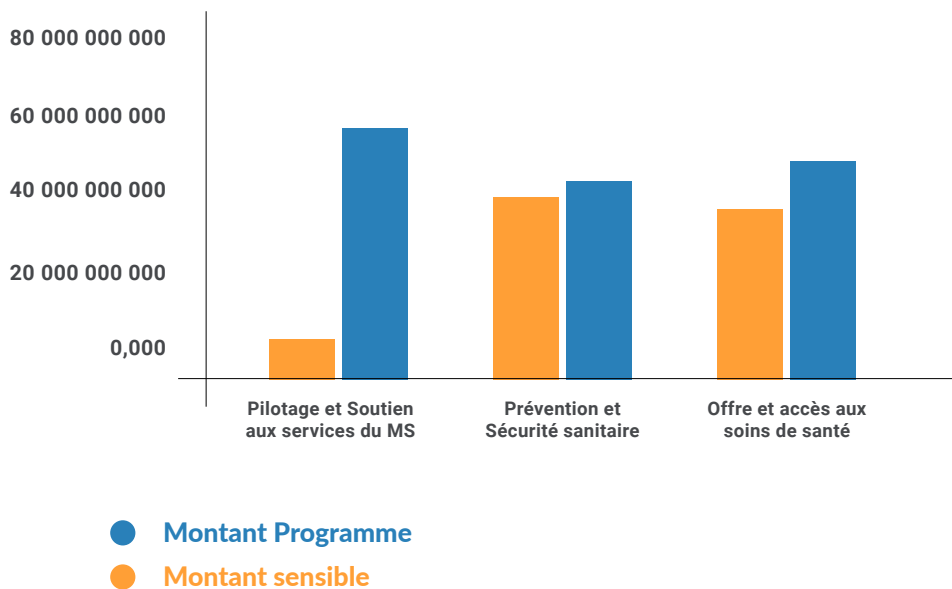


Figure 6 : Poids des allocations budgétaires sensibles au genre du MS

E

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE

01. Enjeux genre et perspectives

Le sous-secteur des enseignements maternel et primaire, a enregistré des progrès importants en matière d'accès, d'équité et de rétention mais d'importants défis restent à relever compte tenu des contraintes auxquelles il fait actuellement face. Selon la loi d'orientation n° 2003-17 du 17 octobre 2003, la population attendue à la maternelle est de la tranche de 2ans et demi à quatre ans et demi (2,5 à 4,5 ans) et au niveau du primaire, c'est la tranche d'âge de quatre ans et demi à onze ans (4,5 à 11 ans).

Le sous-secteur des enseignements maternel et primaire a connu des progrès significatifs en matière d'accès, de rétention et d'équité. En effet, le Taux Brut de Pré Scolarisation (TBPS) à la maternelle est passé de 10,32% en 2010 à 15,6% en 2016 pour s'afficher avec une légère baisse à 15,2% en 2020. Au niveau du primaire, le Taux Brut de Scolarisation présentant une tendance régressive est passé de 115,40% en 2016 à 113,27% en 2017 puis à 108,32% en 2019 et en fin à 107,84% en 2020. Il revient à notifier que les statistiques de 2016 jusqu'en 2018 ont été calculées sur la base des projections de l'effectif de la population issue du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2013. Aussi, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) de plus de 100% ne signifie-t-il pas que tous les enfants en âge d'être scolarisés (4,5 à 11 ans) le sont. Il informe sur la capacité d'accueil du système. Cependant, le taux d'achèvement a connu une détérioration ces dernières années passant de 71,31% en 2016 à 60,24% en 2017 puis 58,49% en 2018, ensuite à 54,81% en 2019 pour finir à 54,11% en 2020. Une telle dégradation nous éloigne davantage de la cible de 73,48% fixée pour 2020. Il en est de même de la qualité des enseignements qui se dégrade d'année en année aux vues des résultats des tests sur les acquis

scolaires des élèves. **En abordant l'équité, nous avons constaté que près de 90% des salles de classe et des latrines des écoles des enseignements maternel et primaire ont été construites sans tenir compte des apprenants à mobilité réduite.**

Par ailleurs, en orientant les analyses des indicateurs au niveau du genre,

nous constatons qu'il n'y a pas un grand écart entre les deux sexes au niveau des apprenants tant aux niveaux national et départemental qu'au niveau communal.

En effet, au niveau national au primaire : les filles font 47,35% des apprenants alors que les garçons font 52,65%, soit un écart de 5,10 points ; le Taux de Promotion est de 72,01% au niveau du sexe féminin et de 72,15% au niveau du sexe masculin, soit un écart de 0,14 point ; le Taux de Redoublement est de 14,80% chez les filles et 15,42% chez les garçons, soit un écart de 0,62 point ; le Taux d'Abandon est de 13,19% chez les filles et de 12,44% chez les garçons, soit un écart de 0,75 point.

Le Taux Brut de Scolarisation est de 103,36% chez les filles et 112,21% chez les garçons, soit un écart de 9,95 points ; le Taux d'Admission est de 143,24% au niveau sexe féminin et de 153,54% au niveau

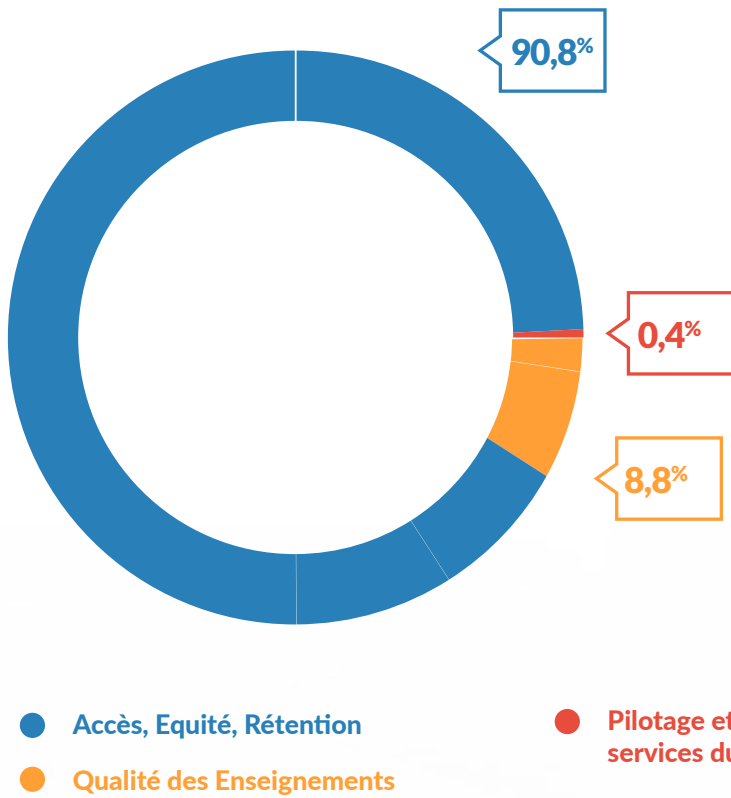
du sexe masculin, soit un écart de 10,30 points ; le Taux d'Achèvement est de 51,34% chez les filles et 56,82% chez les garçons, soit de 5,48 points. Mais au niveau des personnels enseignant et administratif, les écarts au niveau des indicateurs sont trop élevés. En effet, les femmes font 29% du personnel enseignant et les hommes 71% ; les femmes font 20,84% du personnel administratif et les hommes 79,16%. Pour ce qui concerne les nominations au niveau des postes stratégiques, les femmes sont très peu et cela s'explique par le fait que 10,74% des femmes sont de la catégorie A et 20,07% sont de la catégorie B.

En termes de perspectives, la mise en œuvre du PSE 2018-2030 adopté en conseil des ministres offrira au sous-secteur, l'occasion de mobiliser, les ressources des différentes parties prenantes pour accompagner véritablement les prises en comptes des disparités du sous-secteur.

02. Cartographie des actions sensibles au genre du MEMP

Programmes budgétaires	Actions	Objectifs spécifiques	Activités	Montant 2024	Indicateurs de performance
Ministère des enseignements maternel et primaire					
062-Pilotage et soutien aux services	062002-Planification, programmation et suivi- évaluation	Renforcer le système de planification, programmation et budgétisation du sous-secteur	062002023-Gestion environnementale et du genre	30 000 000	Taux de d'exécution physique du PTA
	062004-Pilotage de la décentralisation et de la déconcentration		062004026-Suivi de l'alimentation scolaire	43 388 000	
063-Accès, Equité, Rétention	063001-Infrastructures scolaires et administratives	Créer les conditions d'accueil à tous les enfants scolarisables	063001023-Transfert des ressources aux Communes pour la construction et l'équipement de salles de classe : FADEC-INVESTISSEMENT	3 784 000 000	Nombre de nouvelles salles de classes construites
	063002-Scolarisation	Améliorer l'efficacité interne du sous-secteur	063002021-Organisation scolaire et de la prévision de l'Enseignement Primaire	69 000 000	Taux d'achèvement du primaire
			063002022-Gestion de la santé et du sport scolaire de l'Enseignement Primaire	92 000 000	
			063002023-Evaluation et promotion des langues nationales	4 000 000	
063002024-Gestion des établissements privés et de la promotion de la préscolarisation			25 000 000		

			063002025-Subventions aux écoles pour leur fonctionnement	6 305 550 000	
	063003-Cantines scolaires		063002027- : Lutte contre le sida en milieu scolaire au niveau du MEMP	34 000 000	
			063003006-Transfert au PAM par le MEMP des ressources pour l'achat des vivres au profit des écoles à cantines	13 808 664 000	Pourcentage d'écopiers nourris par les cantines gouvernementales
064-Qualité des Enseignements	064003-Programmes d'études, outils et intrants pédagogiques	Renforcer la qualification professionnelle des enseignants	064003018-Commande et distribution des manuels, des cahiers d'activités et matériels didactiques dans les EPP et les EM	3 167 309 000	Le Taux de qualification des enseignants
		Améliorer l'exécution des programmes d'études	064003020-Introduction des langues nationales dans le système éducatif formel	77 000 000	Ratio manuel par élève en maths et en français
TOTAL				21 134 361 000	



Les activités budgétisées au niveau des enseignements maternel sensibles au genre sont évaluées à 21 134 361 000 francs CFA ; réparties comme suit : 73 388 000 francs CFA ; soit 0,4 du montant consacré au programme pilotage et soutien aux services du MEMP ; 17 816 664 000 francs ; soit 90,8% du montant au programme Accès, Equité, Rétention et 3 244 309 000 francs soit 8,8% du montant pour le programme Qualité des Enseignements.

Figure 7: Répartition des activités sensibles au genre par programme budgétaire du MEMP

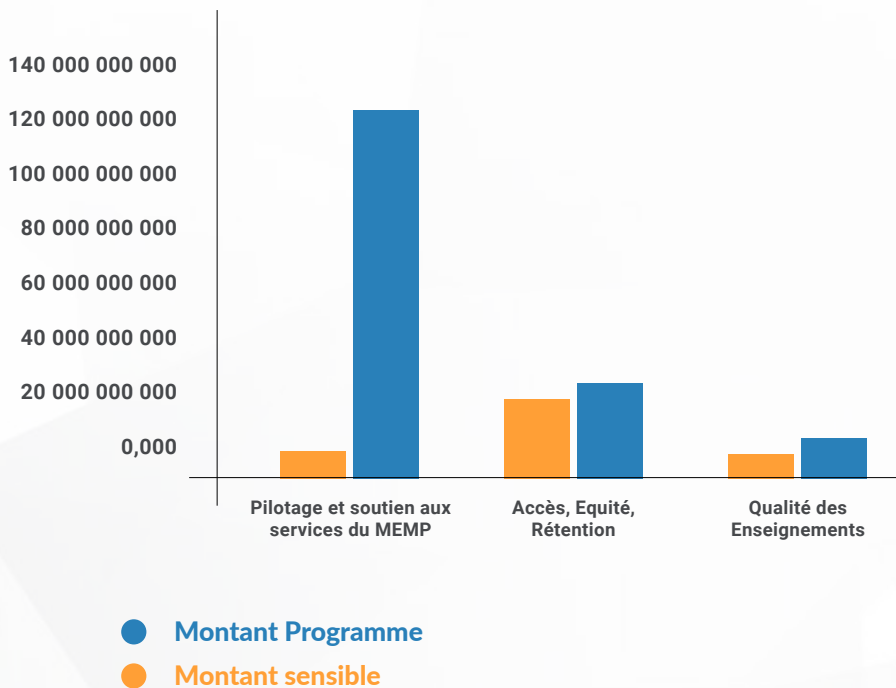


Figure 8: Poids des allocations budgétaires sensibles au genre par programme du MEMP

La généralisation du processus de budgétisation sensible au genre implique à l'ensemble des ministères des efforts de budgétisation avec pour objectifs la réductions des inégalités. A ce titre, pour le compte du projet de loi de finances, gestion 2024 les efforts de budgétisation sensible au genre des ministères sectoriels sont consignés dans le tableau suivant :

Programmes budgétaires	Actions	Activités	Montant 2024
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique			
054-Pilotage et soutien aux services du MESRS	054005-Planification, programmation, suivi évaluation et gestion des ressources	054005002-Cellule genre et environnement	5 000 000
055-Enseignement Supérieur	055001-Personnels enseignant, technique et de soutien	055001002-Renforcement des capacités des enseignants	1 160 102 000
055-Enseignement Supérieur	055001-Personnels enseignant, technique et de soutien	055001005-Promotion de l'enseignement supérieur public et privé	90 000 000
055-Enseignement Supérieur	055003-Infrastructures pédagogiques et administratives	055003004-Projet de construction et d'équipement des nouveaux centres universitaires	568 060 139
055-Enseignement Supérieur	055003-Infrastructures pédagogiques et administratives	055003005-Programme spécial de couverture des besoins en infrastructures et équipements des UNB	3 000 000 000
057-Vie de l'étudiant	057001-Infrastructures d'accueil et conditions de vie	057001005-Projet de renforcement des infrastructures sociales	250 000 000
Total MESRS			5 073 162 139
Ministère de l'économie et des finances			
Pilotage et soutien aux services du MEF	026002-Planification et Suivi-évaluation des interventions du ministère	026002031-Soutien à la cellule genre et environnement	43 148 000

Gestion du cadre macroéconomique et du secteur financier	027001-Prévisions et suivi de la conjoncture économique et financière	027001028-Formation annuelle de renforcement de capacités et de recyclage des AC et DAF	74 526 700
Mobilisation des ressources financières et gestion de la trésorerie de l'état	029001-Programmation budgétaire	029001013-Intégration des dimensions transversales des politiques publiques au processus budgétaire	20 000 000
Total MEF			137 674 700
Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique			
080-Pilotage et soutien aux services du MISP	080002-Planification, programmation et suivi-évaluation	080002051-Promotion du genre et gestion de l'environnement	24 500 000
Programme : 082-Protection civile	082002-Développement des opérations de secours	082002027-Acquisition d'équipements spécifiques de secours et d'incendie	58 000 000
	082002-Développement des opérations de secours	082002028-Construction et équipements des infrastructures de secours	2 677 400 000
Total MISP			2 759 900 000
Ministère des sports			
091-Sport	091001-Infrastructures sportives	091001001-Développement de la pratique sportive à la base	22 424 831 000
091-Sport	091001-Infrastructures sportives	091001008-Construction d'une académie de football de jeunes filles	600 000 000
091-Sport	091002-Formation sportive	091002002-Sport scolaire et universitaire	785 055 000
091-Sport	091003-Pratique des sports pour tous et d'élite	091003001-Sport pour tous	1 040 530 000
092-Jeunesse et loisirs	092001-Education civique et vie associative des jeunes	092001001-Appui aux associations, mouvement et institutions de Jeunesse	27 000 000
092-Jeunesse et loisirs	092001-Education civique et vie associative des jeunes	092001002-Organisation des activités de promotion de la jeunesse	180 945 000

092-Jeunesse et loisirs	092002-Promotion des loisirs	092002002-Appui et promotion des initiatives de loisirs	50 000 000
099-Pilotage et soutien aux services du Msport	099002-Planification, programmation et suivi évaluation	099003003-Appui aux communes et aux initiatives	539 000 000
Total Msports			3 222 530 000
Ministère de la justice et de la législation			
018 Pilotage et soutien au MJL	018003-Gestion des ressources humaines, matérielles et financières du MJL	018003001-Gestion des ressources humaines et emplois du ministère	26 800 000
018 Pilotage et soutien au MJL	018003002-Gestion des ressources financières, matérielles et des services généraux	018003002-Gestion des ressources financières, matérielles et des services généraux	1 858 789 754
019-Cadre législatif, normatif et institutionnel	019002-Cadre légal, qualité de la loi et processus législatif	019002005-Elaboration, examen et codification des textes législatifs et règlementaires	36 865 000
020-Services judiciaires	020001-Qualité des Services judiciaires	020001002-Renforcement des capacités des acteurs judiciaires	34 463 000
020-Services judiciaires	020002-Offre de Services judiciaires	020002002-Construction et équipement des juridictions, établissements pénitentiaires, CSEA et autres infrastructures judiciaires dans les juridictions	10 280 000 000
021-Droits Humains	: 021002-Promotion et protection des Droits de l'Homme	021002004-Renforcement des capacités des structures intervenant en matière des droits de l'homme et internalisation des instruments juridiques applicables au Bénin	5 650 000
021-Droits Humains	021003-Système spécialisé de justice pour mineurs	021003004-Protection et prise en charge des enfants en conflits avec la loi ou en danger moral	18 830 000
095-Système pénitentiaire	095002-Conditions de détention, réinsertion sociale et socio professionnelle des détenus	095002002-Modernisation du système Pénitentiaire	1 000 000 000
Total MJL			11 402 608 000
Ministère de la défense nationale			
049-Protection du territoire national	049001-Préparation des Forces	049001001-Appui à la formation des enfants de troupe	860 505 000
049-Protection du territoire national	049001-Préparation des Forces	049001003-Participation aux compétitions sportives	15 000 000

049-Protection du territoire national	049006-Organisation des soins de santé	049006001-Appuis aux structures sanitaires	166 000 000
049-Protection du territoire national	049006-Organisation des soins de santé	049006002-Fourniture de soins de santé	174 788 000
Total MDN			1 216 293 000
Ministère du travail et de la fonction publique			
043-Promotion du Travail et de la Sécurité Sociale	043001-Promotion des normes et statistiques du travail	043001018-Renforcement des contrôles sur le travail des enfants	73 000 000
043-Promotion du Travail et de la Sécurité Sociale	042002-Prospective, planification et suivi-évaluation des actions du Ministère	042002005-Genre et environnement	24 000 000
043-Promotion du Travail et de la Sécurité Sociale	043003-Renforcement du système de santé au travail et de sécurité sociale	043003001-Promotion de la sécurité et de la santé au travail	79 700 000
043-Promotion du Travail et de la Sécurité Sociale	043003-Renforcement du système de santé au travail et de sécurité sociale	043003002-Promotion de la sécurité sociale	19 500 000
Total MTFP			196 200 000
Ministère du numérique et de la digitalisation			
109-MEDIAS	109001-Accès des citoyens aux médias et à l'information	109001001-Projet Accès des Citoyens aux Médias de Qualité	500 000 000
109-MEDIAS	109003-Modernisation des médias de services publics	109003001-Projet de Modernisation des Médias de Services Publics	2 198 282 000
Total MND			2 698 282 000
Ministère des petites et moyennes entreprises et de la promotion de l'emploi			
050-Pilotage et soutien aux services du MPMEPE	050002-Ressources humaines, matérielles, financières	050002005-Amélioration de la gestion des ressources humaines	34 000 000
050-Pilotage et soutien aux services du MPMEPE	050002-Ressources humaines, matérielles, financières	050003009-Promotion du genre dans les domaines d'intervention du ministère	39 000 000

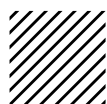
051-Emploi	051004-Renforcement de l'employabilité et de l'insertion professionnelle	051004001-ANPE	2 047 000 000
051-Emploi	051006-Dynamisation du secteur de l'emploi (organisation, coordination, management)	051006001-Renforcement de la Coordination des actions de promotion de l'emploi	84 000 000
052-Artisanat	052001-Promotion de l'artisanat professionnel	052001003-UCIMB	1 200 000 000
052-Artisanat	052001-Promotion de l'artisanat professionnel	052002002-FDA	1 500 000 000
053-Appui aux PME	053003-Promotion de l'entrepreneuriat Action : 053004-Promotion et développement des PME/PMI	053003002-AGENCE DE DEVELOPPEMENT DES PME	1 700 000 000
053-Appui aux PME	053004-Promotion et développement des PME/PMI	053004004-Mise en œuvre du projet de promotion du sel local xwlajê (ProSel)	388 000 000
Total MPMEPE			6 992 000 000
Ministère de la décentralisation et de la gouvernance locale			
040-Gouvernance et développement à la base	040007-Développement à la base	040007002-Coopération décentralisée et intercommunalité	13 589 270
Total MDGL			13 589 270
Ministère des enseignements secondaire technique et de la formation professionnelle			
058-Pilotage et soutien aux services du Ministère	058005-Pilotage de la décentralisation et de la déconcentration	058005006-Promotion de l'alphabétisation et des langues nationales dans les départements	18 000 000
059-Enseignement secondaire général	059002-Accès, équité et rétention a l'ESG	059002038-Mise en œuvre des mesures d'exonération des élèves filles du 1er cycle de l'ESG des frais d'inscription	3 438 047 000
Total MESTFP			3 456 047 000

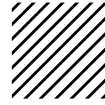




05

LES PRINCIPAUX DÉFIS ET PERSPECTIVES





Le processus de généralisation de la budgétisation sensible au genre a acté, pour l'ensemble des ministères sectoriels, la nécessité de disposer de rapports de diagnostic sectoriels en vue d'adresser des actions concrètes pour la réduction des disparités relevées.

A ce titre, il importe de poursuivre la réalisation des diagnostics genre au sein des ministères en vue de faciliter l'élaboration d'une note sectorielle genre ; la formulation des actions/activités répondant à la prise en compte des besoins spécifiques.

Outre ces initiatives, sont inscrits à l'agenda des ministères la mise en place d'un comité de mise de suivi et d'opérationnalisation de la budgétisation sensible au genre, impliquant ainsi :



Le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation ;



Le renforcement/extension à plusieurs membres du pool de formateurs référents pour la formation sur la budgétisation sensible au genre ;



l'élaboration de nouveaux modules spécifiques aux différents secteurs en vue de la sensibilisation/renforcement de capacités des parties prenantes ;



la poursuite de l'organisation de sessions de sensibilisation et de formation au profit des ministères.



En termes de défi, il s'agit de travailler à la consolidation des points de succès, notamment :

- ☑ la poursuite de l'expérimentation de marquage des activités/actions sensible au genre ;
- ☑ l'accompagnement des ministères dans le cadre de la généralisation à travers les séances de sensibilisation ;
- ☑ le renforcement de la communication autour de la démarche BSG en vue de la vulgarisation des outils ;
- ☑ le renforcement des capacités au niveau central et déconcentré au profit d'une cible plus large ;
- ☑ le renforcement du dialogue de gestion entre les responsables de programmes et les points focaux genre ;
- ☑ la poursuite le développement d'outils d'implémentation de la budgétisation sensible au genre.

CONCLUSION

Une analyse globale révèle que les ministères sectoriels s'évertuent à planifier et à budgétiser des actions/activités en vue de la réduction des inégalités.

Préalablement, cette démarche de planification et de budgétisation sensible au genre est impulsée par les efforts consentis par le gouvernement et le dispositif mis en place pour impulser significativement la prise en compte des besoins spécifiques des différentes couches de la population en général et des personnes vulnérables en particulier.

Toutefois, cette démarche est sujette à un certain nombre de difficultés qui sont entre autres la non opérationnalisation du comité de mise en œuvre du processus de budgétisation

sensible au genre au sein des ministères, l'insuffisance des données sexo-spécifiques dans le cadre de performance des programmes budgétaires et le faible niveau d'appropriation du concept genre.

A ce titre, les principaux défis résident dans la poursuite du renforcement des capacités des différentes parties prenantes et de l'engagement des différents acteurs pour une mise en œuvre efficace du processus d'implémentation et de généralisation de la budgétisation sensible au genre.

En relevant ces défis, le Bénin renforcera son engagement en faveur de l'équité sociale et de la bonne gouvernance. Les efforts entrepris contribueront aussi aux Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD 5 visant à parvenir à l'égalité des sexes.



ANNEXE



NOTE D'EXPÉRIMENTATION DE L'IDENTIFICATION ET DE SUIVI DES DÉPENSES SENSIBLES AU GENRE AU BÉNIN

Les travaux d'identification et de suivi des dépenses sensibles au genre se poursuivront dans les ministères avec une méthodologie de marquage des dites activités.

Il s'agit de procéder au marquage du budget c'est-à-dire de classer chaque activité de dépenses dans l'une des catégories ci-dessous réparties selon un code de 0 à 3 :

Code Genre	Type d'activités
Code 0	NEGATIVE ou DEFAVORABLE – activité contribuant à renforcer les inégalités
Code 1	NEUTRE : activité neutre qui n'est pas susceptible d'avoir un impact selon le genre
Code 2	A GENRER : activité susceptible d'avoir un éventuel impact selon le genre et qui doit faire l'objet d'une analyse approfondie
Code 3	POSITIVE/FAVORABLE : spécifique en faveur de la réduction des inégalités /dédiée au genre favorisant volontairement l'égalité entre les femmes et les hommes

QUELQUES EXEMPLES

Code 0 – Dépense ayant un impact négatif ou défavorable sur la réduction des inégalités, reproduisant des inégalités ou incitant des comportements maintenant les inégalités.

Code 1 – neutralité du genre, sans effet significatif de genre comme par exemple remboursement des intérêts et des dettes, location de biens immobiliers, dépenses de fonctionnement comme la consommation d'électricité, informatique ; à justifier.

Code 2 – Dépense à « genrer », susceptible d'avoir un éventuel impact direct ou indirect pour les femmes et les hommes – une analyse plus approfondie doit être menée (quel est le public cible : statistiques sur les publics visés par ces dépenses /données désagrégées).

Code 3 – dépenses dont l'objectif est de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes. Ces dépenses sont reliées à des mesures directement imputables, ou visant la réduction des inégalités entre les sexes ou la promotion de l'égalité des chances comme fonds pour l'entrepreneuriat des femmes, incitations à l'emploi des femmes, mesures de conciliation de la vie professionnelle et familiale.

